

## ÉGALITÉ DES SEXES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE - GEPA, PHASE I

L'administration publique est le socle de l'État et l'instrument central qui permet la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux. Dans un monde idéal, l'administration publique est régie par des principes d'équité, de responsabilité, de justice, d'égalité et de non-discrimination, et la fonction publique devrait faire office de modèle où hommes et femmes participent et dirigent à part égale, y compris aux postes de décision.



Cependant, à l'échelle mondiale, ceci n'est pas encore une réalité et même si la cible décidée au niveau international d'inclure au minimum 30 pour cent de femmes à des postes de direction s'applique aussi bien à l'administration publique qu'à la vie politique, les femmes restent sous-représentées aux postes de décision au sein de l'administration publique. Dans de nombreux pays développés et en développement, l'administration publique demeure souvent une institution patriarcale, perpétuant les traditions, les attitudes et les pratiques sexistes.

En réponse à ces défis, le PNUD a lancé une initiative de recherche et de formulation de politiques intitulée "Égalité des sexes dans l'administration publique" (acronyme 'GEPA' en anglais), afin d'analyser la situation des femmes au niveau des postes de décision au sein de l'administration publique, de recenser les défis qui contribuent aux déficits de parité entre les sexes, même lorsque des lois et des politiques pertinentes ont déjà été élaborées, et de proposer des recommandations pour combler ces déficits.

Dans la première phase de cette initiative GEPA, le PNUD a produit un rapport mondial, en s'appuyant sur une étude documentaire et 13 études de cas nationales.

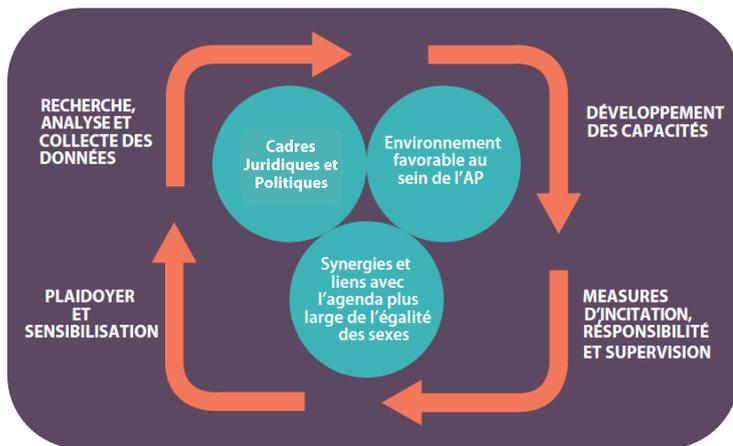
### Principales conclusions du rapport GEPA

- Dans toutes les régions du monde, les femmes demeurent sous-représentées au plus haut niveau de l'administration publique.
- Dans 11 des 13 pays des études de cas GEPA, les femmes occupent moins de 30% des postes de décision dans l'administration publique. Dans 7 des 13 pays des études de cas, les femmes occupent 15% ou moins des postes de prise de décision.
- Les constitutions, législations et politiques nationales y compris celles qui régissent l'administration publique, sont souvent ouvertement et systématiquement discriminatoires.
- Les femmes continuent de se heurter aux plafonds et aux murs de verre qui empêchent leur égale représentation aux postes de prise de décision.
- Les cultures organisationnelles de nombreuses administrations publiques (stéréotypes, politiques des ressources humaines, etc.) sont souvent défavorables aux femmes et doivent être réformées.
- Les questions d'égalité des sexes en général et en particulier celles qui concernent la représentation des femmes et leur présence à des postes de décision dans l'administration publique sont rarement prioritaires dans les situations de post-conflit.

Le droit international reconnaît à tout individu le droit de participer à la vie publique, mais, parvenir à une *égale* représentation, en particulier aux postes de prise de décision, reste un défi permanent.

Helen Clark, Administratrice du PNUD

## Principales recommandations du PNUD



### 1. Renforcer les cadres constitutionnels, législatifs et politiques

- Revue des constitutions, lois et politiques nationales.
- Harmonisation des lois, politiques et règlements pertinents en matière d'administration publique.
- Formulation et mise en œuvre de mesures temporaires spéciales.

### 2. Promouvoir le changement institutionnel au sein de l'administration publique

- Changer la culture organisationnelle.
- Revoir les politiques de ressources humaines (recrutement, rétention, promotion, performances, équilibre vie privée/professionnelle, renforcement des capacités, réseautage).
- Capacité et engagement à collecter, analyser et discuter des données afin d'améliorer la reddition de comptes.

### 3. Promouvoir les synergies et les liens avec l'agenda sur l'égalité des sexes

- Lutter contre la discrimination systémique.
- Apporter un soutien à la formation et à la préparation des femmes aux carrières au sein de la fonction publique, en mettant l'accent sur les jeunes femmes.
- Élaborer des plans nationaux en faveur de l'égalité des sexes, accompagnés de stratégies et de mécanismes concrets de mise en œuvre.
- Soutenir les réseaux et structures permettant d'échanger connaissances et expériences.
- Promouvoir la visibilité des femmes et l'égalité des sexes dans les médias traditionnels et sociaux.
- Renforcer la surveillance, le suivi et la reddition de comptes au niveau national.
- Rappeler que promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes dans l'administration publique est certes dans l'intérêt des femmes, mais surtout dans celui de l'administration publique dans son ensemble.

## Points d'entrée en matière de politique et de programmation du PNUD - GEPA, Phase II

### A. Soutenir la collecte et l'analyse de données

- Élaborer une méthodologie de collecte des données sur les femmes aux postes de décision au sein de l'administration publique.
- Créer une plate-forme pour pouvoir échanger sur les dispositions constitutionnelles, les lois, les règlements, les politiques, les mesures et les bonnes pratiques en la matière.
- Concevoir des études innovantes, soutenir la production de données et de connaissances.

### B. Etablir de solides partenariats aux niveaux mondial, régional et national

- Accompagner le changement de culture organisationnelle.
- Établir au niveau mondial une communauté / réseau de professionnels, décideurs, et champions.
- Organiser et faciliter le dialogue avec les parties prenantes.
- Organiser l'échange de connaissances y compris des initiatives innovantes de développement des compétences et du leadership.

### C. Promouvoir des politiques et programmes dans ce domaine au niveau des pays

- Appuyer la réalisation d'autres études de cas GEPA et la mise en œuvre des recommandations du rapport global.
- Soutenir le développement des capacités, en particulier des jeunes femmes.
- Formuler des orientations stratégiques concrètes pour promouvoir le leadership féminin et préparer les femmes à intégrer la fonction publique.
- Encourager l'intégration des principes de représentation et de leadership des femmes au sein de l'administration publique dans les PNUAD, CPD, et les politiques nationales (en faveur des jeunes par exemple), etc.
- Donner la priorité à la promotion d'une représentation égale des femmes aux postes de décision, et redoubler d'efforts dans ce domaine.
- Favoriser une meilleure compréhension des mesures temporaires spéciales adoptées dans certains contextes.

### D. Améliorer la préparation institutionnelle du PNUD

- Intensifier les progrès accomplis en interne en matière d'autonomisation des femmes et de parité.
- Développer les compétences internes.
- Designer des hommes et femmes « champions »
- Établir une liste d'experts en matière de promotion de la représentation des femmes et du leadership féminin dans l'administration publique.

Pour de plus amples informations sur l'Initiative GEPA du PNUD :

[www.undp.org/gepa](http://www.undp.org/gepa)

[gepa@undp.org](mailto:gepa@undp.org)

@UNDP @UNDPGEPA #UNDPGEPA

